



Association CLA-PIEDS-RANDO
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Mercredi 7 juin 2017

PROCÈS VERBAL

Les membres de l'association de CLA-PIEDS-RANDO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 7 juin 2017 à 16:00 à la Salle Jean Louis BARRAULT à Clapiers.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue sur convocation envoyée par Internet le mardi 22 mai 2016 dont copie est jointe au présent PV.

Après vérification de la feuille de présence jointe au présent PV, il a été constaté:

Nbre d'adhérents	Présents	Représentés	Non représentés	Quorum exigé	Quorum atteint
153	84	29	40	77	113

Le quorum exigé étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est valablement constituée et peut passer à l'examen de l'ordre du jour. (AG est ouverte à 16:22)

L' AG a convenu de ne pas recourir aux 29 procurations, qui sont sans incidence sur le résultat des votes exprimés des membres présents à l'AG.

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du bureau de l'AG (Président de séance, secrétaire, scrutateurs)
2. Rapport Moral du Président
3. Comptes de l'exercice clos (présentation, rapport du Vérificateur des Comptes, discussion, quitus)
4. Budget prévisionnel (présentation, montant des cotisations 2016-2017, discussion, approbation)
5. Modification de l'article IV du Règlement Intérieur (covoiturage)
6. Élections au Conseil d' Administration
7. Élection du Commissaire aux comptes
8. Questions diverses,
9. Agenda de la rentrée

1 - ÉLECTION DU BUREAU DE L'AG

11 - Le Président de séance :

Après exposé et discussion, **Jean-Claude GAUTIER** accepte la Présidence de séance :

VOTE

Contre =>	0	Abstention =>	0	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	----

12 - Le Secrétaire de séance :

Après exposé et discussion, **Myriam BUI XUAN** accepte le Secrétariat de séance .

VOTE

Contre =>	0	Abstention =>	0	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	----

13 - Les scrutateurs : Il n'est pas procédé à la désignation de scrutateurs.

2 - RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

EXPOSE: Jean-Louis Arraou, Président de Cla-Pieds-Rando reprend les points essentiels du rapport moral, joint à la convocation de l'AG, sous forme d'un diaporama (cf. annexe).

DISCUSSION : La présentation du rapport moral ne soulevant aucune question, le rapport moral est mis au vote .

VOTE DU RAPPORT MORAL

Contre =>	0	Abstention =>	0	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	----

3 – APPROBATION DES COMPTES (Exercice du 1er mai 2016 au 30 avril 2017).

EXPOSE : Christine DURAND-GASSELIN, trésorière de l'association , présente les comptes de l'exercice clos selon tableau joint à la convocation, au présent compte rendu en annexe.

RAPPORT DU CONTRÔLEUR DES COMPTES : Ginette MAUREL confirme que les comptes sont sincères et véritables au vu de la conformité des écritures comptables aux factures contrôlées.

VOTE SUR L'APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU TRÉSORIER

Contre =>	18	Abstention =>	8	Pour =>	60
-----------	----	---------------	---	---------	----

4 - BUDGET PRÉVISIONNEL / COTISATION DE L'EXERCICE (1^{er} mai 2017 - 30 avril 2018)

Exposé : Christine DURAND-GASSELIN, trésorière de l'association , présente le budget prévisionnel de l'Exercice du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 selon tableau joint à la convocation de l'AG et au présent compte rendu en annexe.

Les points essentiels :

- la demande de subvention à la mairie est passée au cours de ces dernières années de 1000 € en 2015, à 800 € en 2016, et sera de 500 € en 2017, suite aux excédents constatés sur l'exercice clos (1400 €) et aux réserves réalisées par les excédents successifs des années précédentes.
- la licence devrait augmenter de 1€ sans incidence directe sur la cotisation, vu la situation financière de l'association.

DISCUSSION :

- Alain SALVY et Kathleen ESCURE proposent de ne plus demander de subvention municipale compte tenu des excédents constatés.
- JC BRUN fait observer que sans la subvention municipale , la cotisation n'augmenterait que de 3 €.
- il est toujours possible de demander une subvention exceptionnelle (ex: les 20 ans de Cla-Pieds Rando en 2018-2019).
- D'autres préconisent de dédommager les frais de covoiturage des "Reconnaisances" (une vingtaine par an).

Le Président de CLA-PIEDS-RANDO donne son point de vue :

- bien que la proposition de ne plus demander de subvention soit fondée, il préconise d'y aller progressivement, sans rupture, et de voir comment les choses évoluent .
- Notamment, s'agissant du poste formation, dont les dépenses réelles sont importantes , mais prises en charge à 90% par le Centre National Du Sport (CNDS) et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP34). On entend depuis quelques temps parler de la réduction des dépenses publiques qui pourraient se répercuter sur les aides du

Centre National du Sport qui subventionne la formation des animateurs, et allège d'autant notre budget :

- 110 € pour le Module de Base et le Stage Animateur 1
- 500 € pour le Stage Animateur 2
- Si le choix est fait de ne plus demander de subvention, où si elles diminuent avec l'évolution des politiques publiques, il faudra compenser à terme par une augmentation des cotisations qu'il faudrait évaluer par une **simulation budgétaire**, pour permettre un choix éclairé..
- Dans cette simulation pourrait être également prévu le dédommagement des frais de covoiturage des "Reconnaisances"
- En attendant, le Président préconise de demander la subvention telle que proposée et réduite à 500 €.

VOTE SUR LE MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE à 500 €

Contre =>	18	Abstention =>	0	Pour =>	66
-----------	----	---------------	---	---------	-----------

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Contre =>	2	Abstention =>	1	Pour =>	81
-----------	---	---------------	---	---------	-----------

VOTE DE LA COTISATION 40€ individuel / 70€ couple

Contre =>	0	Abstention =>	0	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	-----------

5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE IV DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Exposé : Le Président du CA indique que l'article IV 7 11 doit être modifié car non conforme à l'objet de l'association :

- le covoiturage est du ressort et de la responsabilité de chaque chauffeur
- il ne relève pas de l'objet de l'association
- il n'est pas couvert par l'assurance de la licence

Tout au plus l'association peut-elle donner des indications permettant à chaque chauffeur d'offrir à ses passagers des tarifs de covoiturage harmonisés au sein de l'association.

Discussion :

Il est proposé de s'informer sur la possibilité pour l'association de souscrire une police d'assurance propre garantissant le risque accident automobile sur le trajet aller et retour lors des déplacements vers les lieux de départ des randos.

Après discussion, la nouvelle rédaction de l'article IV 7 11 du Règlement Intérieur est la suivante :

"Le CA ... a la charge :

- ...
- "de proposer à titre indicatif les modalités du covoiturage"

VOTE

Contre =>	0	Abstention =>	0	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	-----------

6 - ÉLECTION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CA

Exposé : Le Président du CA attire l'attention de l'Assemblée sur les échéances des années à venir qui vont se traduire par un renouvellement quasiment complet des membres du CA et par voie de conséquence du bureau . Il convient d'ores et déjà de penser à la succession de ces différents membres si on veut garantir la bonne gestion de l'association.

COLLEGES	2017	2018	2019	2020
1-G.ROLLAND	M. SALASC	1° mandat	1° mandat	2° mandat
1-B. BALLER	M. BUI XAN	1° mandat	1° mandat	2° mandat
1-G.MICLET (secrétaire)	G. MICLET	2° mandat	2° mandat	????
1-M. FELUT	????	????	????	????
2- C. CHABERT	1° mandat	2° mandat	2° mandat	2° mandat
2- F KAN (Vpresidente)	2° mandat	????	????	????
2- D. VACHE	1° mandat	????	????	????
2- C.DURAND-GASS (tresor)	RPLCMT	1° mandat	1° mandat	1° mandat
3- D. LOGEAY (secret. adjte)	1° mandat	1° mandat	2° mandat	2° mandat
3- JL ARRAOU (président)	2° mandat	2° mandat	????	????
3- M. MAUREL	1° mandat	1° mandat	2° mandat	2° mandat
3- 12° poste n/pourvu 2016	????	????	????	????

Il présente les postes à pourvoir et les candidats qui se sont déclarés avant ou pendant l'AG:

POSTES À POURVOIR	CANDIDATS	DURÉE
Gérard MICLET – achève son 1° mandat – entame son 2°	Gerard. MICLET - MEOL	3 ans
Brigitte BALLER- achève son 2° mandat -	Myriam . BUI XUAN - JEOL	3 ans
Gérard ROLLAND - achève son 1° mandat - arrête	Brigitte COMPAN - MPP	3 ans
Michel FELUT - achève son mandat de remplaçemt-arrête	Marc SALASC - JCAMI	3 ans
12° poste à pourvoir pour 2 ans (non pourvu en 2016)	Michel .JOUBE - JZEN	2 ans

Sur proposition du Président de séance, il est proposé un vote bloqué sur l'ensemble de la liste des candidats déclarés. Cette proposition ne soulève aucune objection

VOTE - RENOUELEMENT DU CA

Contre =>	0	Abstention =>	1	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	----

La nouvelle composition du Conseil d'Administration est donc la suivante :

COLLÈGE 1 (2015 - 2018)	COLLÈGE 2 - (2016-2019)	COLLÈGE 3 (2017-2020)
C. CHABERT	D. LOGEAY	Gérard MICLET
C. DURAND-GASSELIN	JL ARRAOU	Myriam BUI XUAN
F. KAN	M. MAUREL	Marc SALASC
D. VACHÉ	Michel JOUBE	Brigitte COMPAN

7 - ÉLECTION DU CONTRÔLEUR DES COMPTES

Exposé : Il s'agit de désigner le contrôleur des comptes pour l'exercice du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 afin de vérifier que les comptes sont sincères et véritables (rapprochement des écritures comptables avec les pièces justificatives - factures)

Discussion : Après discussion et proposition , Ginette MAUREL accepte de reprendre cette fonction pour l'exercice du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

VOTE - ÉLECTION DU CONTRÔLEUR DES COMPTES

Contre =>	0	Abstention =>	0	Pour =>	84
-----------	---	---------------	---	---------	----

8 - QUESTIONS DIVERSES –

81 - ASSURANCE ANNULATION

Exposé : Le Président du CA indique qu'il a été saisi par un courrier du 25 mars 2017 de Michel JOUBE (joint en annexe) par lequel il attire notre attention sur la nécessité de prévoir une assurance annulation pour les Randos-Séjours.

Discussion :

Le bien fondé de l'assurance annulation n'est pas contesté . Les responsables des projets ont toujours eu le souci de souscrire cette assurance sous différente forme :

- contrat prévoyant une assurance individuelle , nominative , et facultative pour 20 € (SUD EVASION)
- contrat prévoyant jusqu'à 10 % de défection justifiée (Séjour ARDECHE- Lou Capitelle)

Par contre cette assurance n'est pas prévue pour des activités dont le montant équivaut à l'assurance annulation. (25 € pour les sorties d'un jour en autocar).

Il est proposé de maintenir le dispositif actuel qui répond à la question posée.

82 - Le CA envisage-t-il une limite à la croissance des adhésions :

Réponse : Il y a des paramètres qui favorisent l'augmentation :

- aucune limite n'est prévue par **les statuts et le règlement intérieur** , si ce n'est que chaque groupe est limité à 30 personnes.
- certains groupes jouent avec le faible taux de fréquentation des randos pour aller au delà de 30, favoriser des regroupements par affinité, et accueillir de nouveaux adhérents.
- les non-clapierois sont souvent des amis de clapierois avec lesquels ils souhaitent randonner.
- le CA peut créer de nouveaux groupes autant que de besoin s'il dispose des animateurs nécessaires.
- la réputation du club est bonne et attire de nouveaux adhérents
- nous sommes présents sur les réseaux sociaux : site WEB du club, site Ville de Clapiers , Fédération Française de Randonnée.

Il y a des paramètres qui freinent l'augmentation :

- chaque groupe peut fixer ses propres règles si elles sont conformes au statut :
 - pas plus de 8 randonneurs pour les randos sauvages
 - les zen n'acceptent pas les primo-adhérents
- l'encadrement des randos de chaque groupe doit être assuré par un nombre suffisant d'animateurs, ce qui peut limiter la création de nouveaux groupes.
- la convivialité des groupes de rando impose de ne pas dépasser le nombre de 20 à 25 randonneurs en randos.

En conclusion, si le nombre d'adhérents augmente, le CA créera d'autres groupes à Cla-Pieds Rando à condition de disposer du nombre d'animateurs suffisants (d'où la nécessité de former des animateurs pour les renouveler et faire face aux besoins).

Cette création de nouveaux groupes correspond également à la nécessité d'équilibrer les groupes en fonction de la **diversification des attentes de chacun** (ce à quoi s'efforcent de répondre les Proxirandos, les Mirandos-Village et peut-être les Randos du Dimanche et les Mardi-Zen)

83 - Faut-il continuer à voir croître les adhésions des non-clapiérois ?

Cette augmentation est très relative . Rien ne s'y oppose dans les Statuts et le Règlement Intérieur. Des clapiérois vont randonner dans d'autres club des communes voisines et vice versa . **Question de liberté d'association et de choix personnel.**

84 - Inquiétude sur la création d'un circuit PR dans les bois de Clapiers (Daniel BALLER s'exprime en porte parole de plusieurs adhérents)

Ce projet aura pour conséquence :

- de livrer un milieu naturel à une fréquentation accrue des bois
- de créer des problème de cohabitation et de sécurité avec les chasseurs, et les VTTistes
- de dégrader le milieu

Additif au présent PV : Daniel BALLER a souhaité que cette déclaration ne soit pas suivie d'une discussion. Toutefois à titre d'information, il est ajouté au présent PV :

Bien que CLA-PIEDS-Rando soit à l'origine de cette proposition de projet PR évoquée également au cours des mandats des deux précédents présidents, elle n'est ni le maître d'ouvrage (la commune) ni le maître d'œuvre (La FFRandonnée à travers le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 34 et sa Commission Sentiers et Itinéraires).

CLA-PIEDS-Rando sera associée à ce projet tout comme seront consultées en amont les autres associations utilisatrices de cet "espace public naturel" (dixit Gilles DUTAU, élu municipal en charge des espaces naturels).

Une première rencontre avec les élus (Gilles DUTAU et Yves FANJAUD) et les responsables de la Commission Sentier et Itinéraires (Christiane ESCAUT -) est prévue le lundi 26 juin à 10:30 en mairie.

L'objectif est de restaurer, d'entretenir et d'exploiter cet espace de façon raisonnée :

- *protection, et même restauration, du milieu naturel en lien avec la protection incendie.*
- *partage entre les différentes activités de plein air , et projet de pastoralisme en cours.*
- *vigilance de la part de CLA-PIEDS-Rando au niveau de l'entretien qui suivra cette réalisation*
- *travail en intercommunalité et interassociatif avec les autres communes et associations concernées.*

9 - AGENDA DE LA RENTRÉE

Le Président de l'association annonce le calendrier prévisionnel :

- Dès la fin de l'Assemblée Générale :
 - Inscriptions et réinscription dans les groupes de randonnée pour la saison 2017 – 2018
 - Préinscriptions à la Rando-Séjour 2018 à TORLA ESPAGNE
 - Préinscriptions aux stages de formation
- En septembre 2017, sous réserve de confirmation fin août :
 - Forum des Associations : samedi 9 septembre 2017
 - Réunions de programmation des randos : à compter du lundi 11 septembre 2017
 - Reprise des randos :
 - randos de groupes en Semaine A : mardi 19 septembre
 - randos spécifiques en Semaine B : mardi 26 septembre

O - O - O - O

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président de séance déclare l'Assemblée Générale terminée .

La séance est levée à 18 h 25 pour laisser place :

- à la réunion du Conseil d'Administration en vue d'élire le nouveau bureau,
- aux inscriptions dans les groupes de randonnée pour l'année 2016-2017,
- au repas commun composé de plats apportés par les participants.

Clapiers, le mercredi 7 juin 2017

La Secrétaire de Séance

Le Président de Séance,

Pièce jointes :

- convocation AG
- rapport moral
- rapport financier : exercice clos et budget prévisionnel
- liste des émargements
- pouvoirs
- diaporama rapport moral et financier
- lettre de Michel JOUBE